

**BUREAU SYNDICAL**

**MARDI 6 FEVRIER 2018**

**MAIRIE DE SEYSSINS – SALLE ANTOINE COMMANDEUR**

**PERSONNES PRESENTES :**

M.	Yannik OLLIVIER	Président de l’Etablissement Public du SCoT
M.	Jean-Paul BRET	VP de l’EP-SCoT - Président de la CAPV
M.	Daniel NIOT	VP de l’EP-SCoT – Communauté de Communes du Trièves
M.	Pierre BEGUERY	Délégué de l’EP-SCoT – C de C Le Grésivaudan
Mme	Isabelle DUPRAZ-FOREY	Vice-Présidente aménagement du territoire et de la planification Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
M.	Jérôme DUTRONCY	Délégué de l’EP-SCoT – La Métro
M.	Alain FAURE	Directeur de recherches Sciences Po
Mme	Catherine CHABERT	DDT 38 – SASE – responsable du pôle d’intervention territoriale
M.	Jean-François INARD	Directeur Pôle Patrimoine et Environnement – St Marcellin Vercors Isère Communauté
M.	Benoît PARENT	Directeur AURG
M.	Constant BERROU	Chargé d’études territoires AURG
Mme	Murielle PEZET-KUHN	Directrice d’études environnement AURG
M.	Philippe AUGER	Directeur de l’EP – SCoT
M.	Olivier ALEXANDRE	Chargé de mission - EP-SCoT
Mme	Stéphanie MACHENAUD	Chargée de mission - EP – SCoT
Mme	Amandine DECERIER	Chargée de mission - EP-SCoT
Mme	Karine PONCET-MOISE	Chargée de gestion financière et administrative – EP-SCoT
Mme	Cécile BENECH	Chargée de mission – EP-SCoT

**PERSONNES EXCUSÉES :**

M.	Jean-Claude POTIÉ	Maire d’Izeron - Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
Mme	Christine GARNIER	VP de l’EP-SCoT – La Métro
M.	Luc REMOND	VP CAPV - Maire de Voreppe
M.	Jean-Christian PIOLAT	Bièvre Isère-Communauté – Maire de St Anne sur Gervonde
Mme	Anne DELATOUR	Chargée de mission – Pays Voironnais – Aménagement et planification
M.	Nicolas MILESI	Directeur de l’Aménagement, du Logement et de l’Environnement
M.	Martial SIMONDANT	VP Bièvre Isère Communauté - Maire d’Artas

**Yannik OLLIVIER** introduit la séance en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- **Budget primitif 2018**

**Yannik OLLIVIER** donne la parole à **Karine PONCET-MOISE** qui présente un projet de budget primitif 2018.

La participation des membres, issue de la modification statutaire approuvée par le Comité syndical du 22 octobre 2014, est établie sur un montant par habitant.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la population des collectivités membres (source Insee fiches DGF 2017) s'établit à 801 278 habitants soit 5585 habitants de plus qu'en 2017.

En 2017 cette population a varié du fait de la fusion de la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise avec la Communauté Bièvre Isère Communauté (+ 17708 hab) et de la sortie du syndicat mixte de la Communauté de communes du Pays de Beaurepaire (-15527 hab).

La fusion des 3 Communautés de Communes de Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du Pays de Saint Marcellin en une seule Communauté de Communes, dénommée Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, a concerné des territoires déjà membres du SCoT, et de fait n'a pas d'incidence sur la population.

Pour 2018 la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire a demandé son retrait du SCoT. Ce retrait est compensé par l'intégration des communes de la Région Saint Jeannaise.

Il apparaît nécessaire de rappeler que seules les participations de collectivités membres de l'EP-SCoT financent l'activité de cet établissement public. En effet aucun recours à l'emprunt, depuis le vote du SCoT, ni aucune ligne de trésorerie ne permet de couvrir les besoins de l'établissement.

C'est ainsi qu'une proposition a été mise au débat de l'orientation budgétaire d'augmentation de + 0,10€ par habitant pour faire face aux enjeux 2018 du SCoT en intégrant une partie des financements auparavant mobilisés (hors participations statutaires) pour la Communauté de l'Eau.

La poursuite des actions de la Communauté de l'Eau pourrait passer par une reprise partielle dans le budget de l'EP-SCoT des contributions versées par les syndicats des eaux ou les EPCI pour financer la plateforme.

Pour la plupart des membres une hausse de 10 centimes de la contribution statutaire diminue les efforts financiers jusqu'alors consentis pour la Communauté de l'Eau par la plupart des territoires (via l' EPCI ou les syndicats des eaux), et en assure un financement équilibré sur l'ensemble du territoire du SCoT.

De plus l'Agence de l'Eau lie son financement 2018 estimé à 36 000 € à la capacité de l'EP-SCoT à pérenniser cette plateforme.

Enfin le coût de la mission Communauté de l'Eau est réduit en 2018 (suppression d'un poste contractuel).

La question de cette augmentation soumise au Comité Syndical du 10 janvier dans le cadre du DOB a fait l'objet d'un débat et d'une interrogation préalable d' EPCI.

Le tableau de répartition ci-dessous présente les deux simulations l'une sur une base inchangée par habitant soit 0.94€ et l'autre sur la base d'une augmentation de la participation des collectivités à 1.04€ / habitant.

**Jérôme DUTRCONCY** rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, certains élus ont exprimé leur difficulté à accepter une hausse de cotisation raisonnée permettant d'absorber le coût du personnel de la Communauté de l'Eau. Pour rappel, ce montant de cotisation supplémentaire serait inférieur aux adhésions des partenaires des années précédentes, et permettrait d'obtenir une aide de l'Agence de l'eau pour 2018 (aide acceptée mais conditionnée à l'intégration de la plateforme dans le SCoT).

**Yannik OLLIVIER** indique que le budget prévoit cette intégration et que, compte tenu du débat d'orientation budgétaire, il a souhaité présenter aujourd'hui un budget à cotisation constante, avec un système de cotisation volontaire pour les missions liées à l'eau. En ce sens les missions de la communauté de l'eau ne sont pas compromises et intégrées au fonctionnement de l'EPSCOT en particulier dans le cadre de la commission « transition environnementale et eau ».

**Jérôme DUTRCONCY** réaffirme que ce budget ne permet pas, de fait, une pérennisation durable de la plateforme et de l'outil eau du SCoT.

**Jean-Paul BRET** indique que l'Agence de l'Eau se désengage auprès des intercommunalités. Par ailleurs, il estime que l'échelle du SCoT n'est pas pertinente pour traiter de certaines problématiques telle que la GEMAPI, et indique que d'autres instances sont en cours de structuration sur le sujet.

Il propose que le système de cotisation soit différencié selon les territoires, en fonction de leurs besoins.

**Cécile BENECH** présente alors les trois grands axes de travail proposés pour 2018 en expliquant qu'il s'agit à la fois d'actions d'information et de sensibilisation mais également de rendus techniques et de suivi des enjeux du SCoT dans le domaine de l'eau :

- Le premier axe complète les travaux effectués entre 2016 et 2108 sur le Bilan besoins ressources et le plan de sécurisation AEP en intégrant un nouveau critère d'actualité : l'adaptation au changement climatique sur la ressource en eau - dont les résultats pourront être repris et adapté par les intercommunalités dans leurs Plans Climat

- Le deuxième axe porte sur une animation autour de la GEMAPI pour les territoires dans la continuité des travaux 2017. En effet, les intercommunalités ont pris cette compétence au 1er janvier 2018, mais de nombreuses questions perdurent, à discuter collégialement avec le Département et le SYMBHI qui sont associés et qui participent au groupe technique

- Quand au troisième axe, il s'agit de poursuivre les travaux engagés depuis 2016 sur la gestion intégrée des eaux pluviales et le lien avec les formes urbaines.

En 2017, la Communauté de l'eau a rédigé un journal - financé en grande partie par l'Agence de l'eau et l'Agence Française de la Biodiversité - « Comment gérer les eaux pluviales sur mon territoire - Eclairage à destination des élus ». Ce travail répond aux idées reçues sur le sujet avec comme socle une trentaine d'interviews de maires ou de conseillers municipaux du périmètre du SCoT.

En 2018 il est prévu une enquête avec la réalisation de fiches projet et d'une carte interactive à l'échelle du SCoT. De plus l'Agence de l'eau propose au groupe technique d'être le lieu de réflexion pour voir comment mettre en œuvre le ratio de compensation de 150 % de toutes

nouvelles zones imperméabilisé, ratio inscrit dans le SDAGE et qui doit être pris à l'échelle des documents de planification et/ ou d'urbanisme (SCoT, PLUi et PLU).

- Enfin, comme les années précédentes, il sera également suivi tous les travaux des SAGE, contrats de rivières et études sur le domaine du grand cycle de l'eau sur le périmètre du SCoT (études notamment sur les ZSE et ZNSEA qui sont en cours d'élaboration et qui auront une incidence sur le SCoT.

**Jérôme DUTRONCY** complète ces propos en expliquant que la GEMAPI constitue une articulation entre le petit et le grand cycle de l'eau. La Communauté de l'Eau n'a pas vocation à intervenir dans l'organisation interne des territoires. En revanche, il souligne que la sécurisation de l'alimentation en eau potable et le lien entre les formes urbaines et la gestion des eaux pluviales sont des sujets qui concernent l'ensemble des territoires et sur lesquels la Communauté de l'Eau a un rôle à jouer.

**Jean-Paul BRET** estime qu'aujourd'hui, c'est la gestion du risque inondation qui doit constituer la principale priorité.

- **Evaluation du SCoT**

**Yannik OLLIVIER** explique que le SCoT entre en évaluation cette année. L'objectif est de parvenir à une évaluation qui mette en lumière les perspectives d'avenir, au delà du bilan technique de mise en œuvre. Pour ce faire, l'EP SCoT mobilise l'Agence d'urbanisme pour son expertise technique et fait appel à **Martin VANIER** en tant que personnalité qualifiée et **Alain FAURE** du laboratoire PACTE CNRS, pour animer les séminaires thématiques et favoriser l'émergence d'un débat.

**Philippe AUGER** précise que le dossier du bureau contient une note concernant les attendus et les perspectives du chantier évaluation. Cette note présente notamment les sept « questions évaluatives » qui avaient été retenues dans le cadre de l'élaboration. Elle précise également le rôle des séminaires SCoT qui seront organisés.

**Murielle PEZET-KUHN** revient sur le Groupe Projet SCoT qui a réuni les techniciens des EPCI. Les apports des échanges ont été intégrés à la note du dossier.

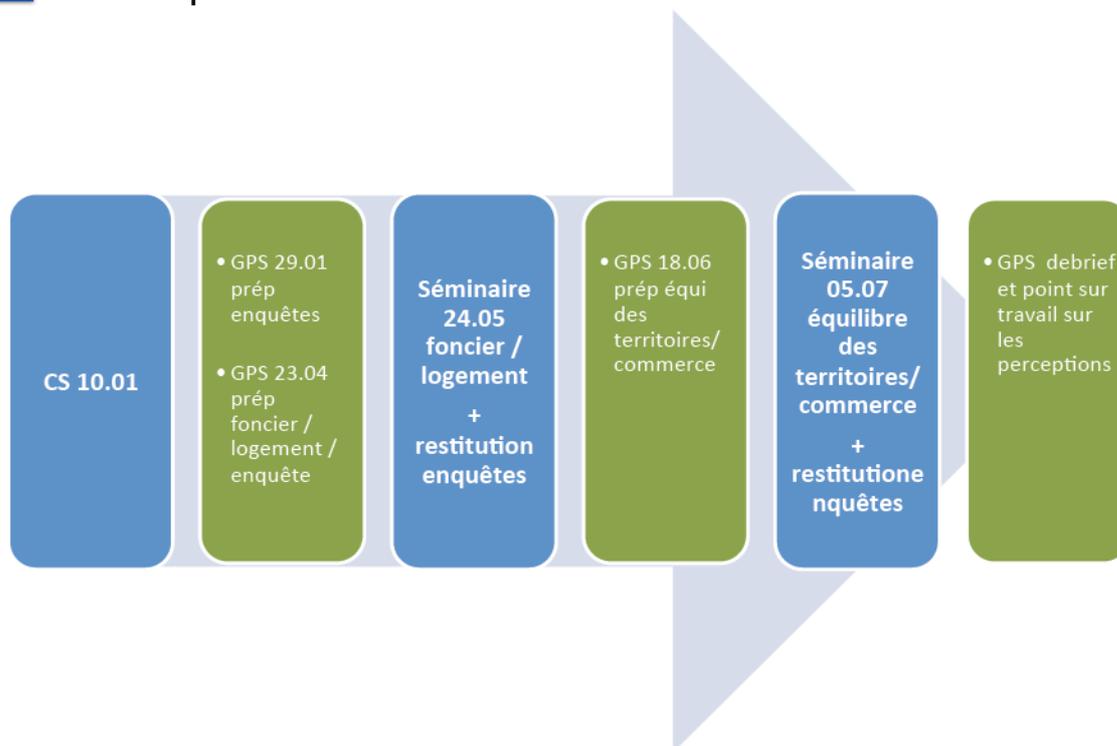
Elle précise que les quatre séminaires ont pour objectif :

- D'évaluer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas (sur la base des questions évaluatives)
- De débattre autour des relations inter-territoires au sein de la GReG, entre les secteurs et avec les territoires voisins
- D'en tirer des enseignements pour la délibération qui tire le bilan de l'évaluation de la fin d'année 2018

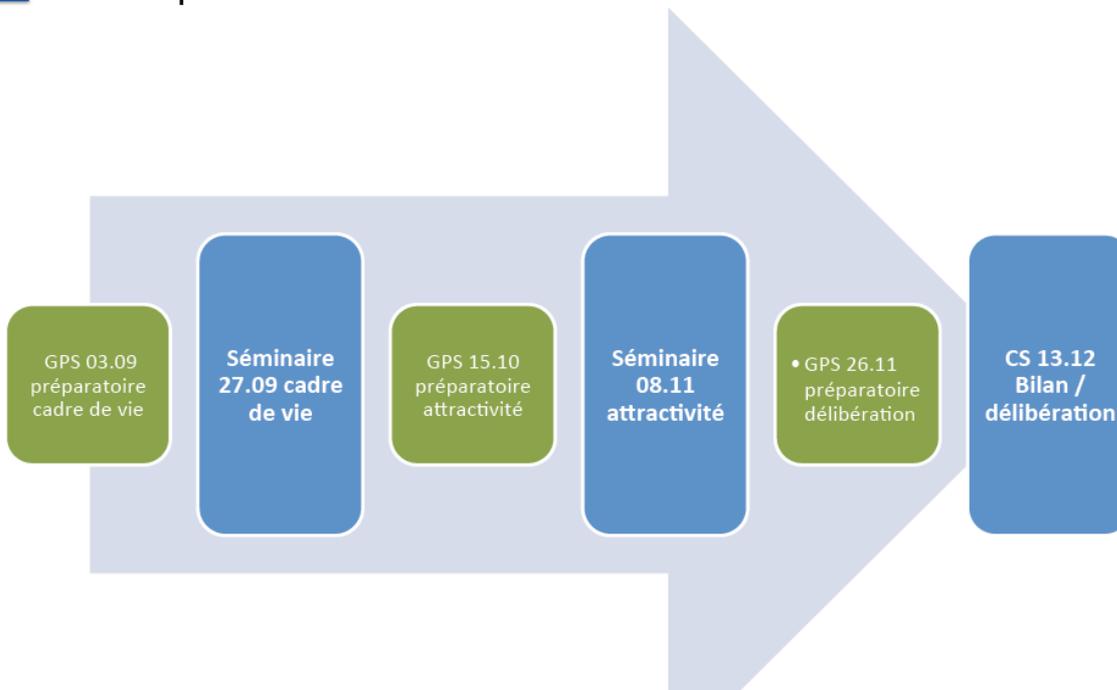
Elle explique également que le rôle attendu du groupe Projet SCoT et de ses référents SCoT est de contribuer au dispositif du bilan SCoT (avis sur la méthodologie d'évaluation, sur l'analyse des résultats et sur les modalités de restitution, assurer l'articulation avec les techniciens chargés des politiques concernés par le bilan, organiser des contributions écrites, se positionner en tant qu'interface avec les communes, mobiliser les élus, préparer les positions politiques...).

Les conditions de réussite de cette démarche tiennent dans l'assiduité des référents SCoT, de la représentation des EPCI, notamment de la Métropole, dans la participation active aux débats.

## Calendrier prévu au 1<sup>er</sup> semestre



## Calendrier prévu au 2<sup>nd</sup> semestre



Pour construire une expertise collective des projets, des enquêtes sont en cours :

- Auprès des communes qui sont en train d'élaborer/ réviser ou qui ont déjà révisé leur document d'urbanisme pour se mettre en comptabilité avec le SCoT
- Auprès des EPCI qui sont en train d'élaborer/ réviser ou qui ont déjà révisé leur document de programmation pour se mettre en comptabilité avec le SCoT

Cette enquête permet d'avoir une vision globale sur une sélection resserrée de questions.

Elle sera complétée par des analyses statistiques, des groupes de travail, des entretiens avec les acteurs.

Une restitution sera faite lors de chaque séminaire de manière thématique.

**Murielle PEZET-KUHN** aborde enfin la question du périmètre d'analyse. Elle propose que la CC du Territoire de Beaurepaire, les 13 communes du secteur Saint-Jeannais ainsi que les 4 communes du balcon sud de Chartreuse ne soient pas prises en compte.

**Jérôme DUTRONCY** considère que la CC du Territoire de Beaurepaire doit être prise en compte dans la mesure où il s'agit d'évaluer une situation passée.

**Pierre BEGUERY**, **Yannik OLLIVIER** et **Daniel NIOT** partagent ce point de vue.

**Murielle PEZET-KUHN** indique que les éléments chiffrés pourront être pris en compte dans le bilan mais elle ajoute que la CC de Beaurepaire ne figure plus dans les instances de l'EP SCoT, qu'elles soient techniques ou politiques. Il faudra donc veiller à les réassocier dans les différentes séances de travail.

**Yannik OLLIVIER** remercie **Alain FAURE** pour sa présence et lui donne la parole.

Après s'être présenté, **Alain FAURE** explique la manière dont il envisage sa collaboration avec l'EP SCoT.

Il précise tout d'abord que la Fédération Nationale des SCoT l'associe, avec **Martin VANIER**, depuis deux ans à leurs travaux sur l'avenir des SCoT. Il estime que trois points sont à retenir :

- les SCoT restent invisibles dans le paysage institutionnel, leur existence ne semble liée qu'à leur histoire territoriale, les débats sont toujours très techniques
- les éléments de traduction, de médiation, de mise en scène sont indispensables à la mise en œuvre d'un SCoT pour ne pas qu'il reste un « tigre de papier »
- Le SCoT de la Grande Région de Grenoble, et historiquement le Schéma Directeur, est considéré comme un repère à l'échelon national en matière de planification stratégique

Il propose que les conditions de réussite de l'évaluation du SCoT soient les suivantes :

- réaliser un bilan technique sur des points stratégiques (quelques grandes questions clés)
- profiter des 5 séminaires pour re-débattre collectivement sur le sens du SCoT
- avoir une démarche prospective, se questionner sur le devenir du territoire, avec l'aide de Pierre MERLE, un étudiant en double cursus Sciences Po/Urbanisme qui pourrait réaliser une trentaine d'entretiens avec les partenaires du SCoT pour faire état de leur vision du SCoT.

Il propose que **Martin VANIER** et lui-même animent ces temps de travail et de débat. Il explique que Martin VANIER a une connaissance fine des SCoT et des enjeux de planification territoriale et que lui-même connaît bien le système politique globale et la décentralisation.

A la fin de l'année, il suggère que deux documents synthétiques soient produits : un document réalisé par l'Agence d'urbanisme et un second par Martin VANIER, Pierre MERLE et lui-même.

Il ajoute que l'évaluation est un exercice qui doit être l'opportunité de se projeter sur le devenir du projet de territoire.

**Jean-Paul BRET** n'est pas certain que l'évaluation révèle une bonne mise en application du SCoT et que les objectifs soient atteints. Il ajoute qu'aucune gouvernance politique n'a été mise en place pour faciliter la mise en œuvre du SCoT.

**Jérôme DUTRONCY** partage l'idée de profiter de l'évaluation pour se questionner sur le projet politique. Il estime que le SCoT n'est pas seulement un document de planification et d'urbanisme, mais constitue aussi un outil, à la bonne échelle, de coopération des territoires. Il espère que la démarche d'évaluation permettra de relancer le dynamisme inter-territorial. Il ajoute qu'il serait intéressant de mener ce chantier d'évaluation en articulation avec le projet métropolitain porté par Grenoble-Alpes Métropole.

**Philippe AUGER** revient sur l'organisation des séminaires en proposant que les élus qui ne sont pas nécessairement représentants de l'EP SCoT, mais impliqués dans le travail d'évaluation, puissent participer.

Il propose également que ces séminaires de travail soient également ouverts à d'autres acteurs institutionnels tels que l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires ou encore aux représentants des réseaux associatifs qui avaient participé à l'élaboration du SCoT.

**Jean-Paul BRET** indique qu'il est favorable à ce principe et ajoute qu'il pourrait être intéressant d'inviter également, selon les thématiques abordées, des acteurs du territoire tels que les bailleurs sociaux.

**Alain FAURE** partage ce point de vue et ajoute que ce travail d'articulation devra se réaliser avec le projet de territoire de chaque collectivité membre du SCoT. Une vraie réflexion territoire par territoire doit être engagée à l'échelle de la Grande Région de Grenoble concernant les questions d'interdépendances.

Il ajoute qu'il peut également être intéressant de s'entretenir avec des acteurs privés, extérieurs au SCoT.

**Daniel NIOT** estime que la communication/information auprès des petites communes rurales est importante dans le cadre de ce chantier d'évaluation.

**Pierre BEGUERY** rejoint les propos de **Daniel NIOT** sur l'importance de la pédagogie auprès des élus, notamment auprès des jeunes intercommunalités comme le Grésivaudan.

**Benoît PARENT** indique que le contexte institutionnel et administratif a beaucoup évolué depuis l'élaboration du SCoT.

Il ajoute que l'évaluation du SCoT peut également être l'opportunité de nouer des liens plus forts avec des territoires extérieurs au SCoT mais en liens avec son territoire, comme l'Oisans, la Mateysine, le Vercors ou la Chartreuse.

**Jean-Paul BRET** revient sur la rencontre avec Brice Hortefeux, vice président de la Région autour du SRADDET, à Clermont-Ferrand. Il explique que cette démarche collective des SCoT de la Région complète la démarche du SCOT de la GreG qui a produit une contribution à la Région.

La Région n'a pas pour ambition de faire du SRADDET un outil de pilotage des politiques publiques, ni une contrainte particulière pour les territoires. La Région a indiqué que le réseau des SCoT de la fédération nationale au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes, dont celui de la Grande Région de Grenoble, sera associé en amont à la rédaction du contenu de ce SRADDET.

**Philippe AUGER** ajoute qu'il a été proposé à la Région de pouvoir analyser et commenter les propositions faites dans le cadre du SRADDET. Il rappelle que ce schéma régional a une portée règlementaire en terme de compatibilité et de prise en compte, par les documents d'urbanisme et de programmation des collectivités.

**Benoît PARENT** demande si la question des infrastructures ferroviaires a été abordée dans le cadre du SRADDET.

**Philippe AUGER** répond qu'il a été question du rôle de la Région dans les différents sujets d'intérêt régional, et que le ferroviaire a notamment été évoqué.

- **Points divers / Information**

**- Etat des travaux sur la logistique**

**Philippe AUGER** explique que la lettre d'info de la dernière séance, jointe au dossier, fait état des travaux présentés et des débats des participants. Cette Commission mixte Economie-Déplacements, ouverte aux territoires voisins, avait pour objectif d'identifier les pistes de travail pour l'année 2018 telles que le repérage des besoins en logistique, les capacités foncières disponibles ainsi que le lien avec les énergies renouvelables. Il rappelle que la chaîne de logistique locale doit s'inscrire dans un territoire plus large, et prendre notamment en compte les fonctionnements logistiques du Nord Isère, de la vallée du Rhône ou du Sillon alpin. Enfin, il ajoute que dans ce contexte d'utilisation économe du foncier dédié à l'économie, les territoires sont à la fois favorables à l'accueil d'entreprises de logistique car c'est une activité essentielle au développement économique et réticents à mobiliser des tènements fonciers très importants accueillant en proportion peu d'emplois. Il apparaît important de pouvoir organiser cette répartition de manière stratégique à l'échelle de la Grande Région de Grenoble.

**- Enquête publique modification n°1 du SCoT**

**Philippe AUGER** explique la note jointe au dossier présentant l'état d'avancement de la procédure de modification du SCoT. Il ajoute que Madame BACUVIER sera la Commissaire enquêteur de l'enquête publique qui se déroulera du 23 février au 26 mars 2018.

La consultation du dossier est possible en ligne sur le site internet du SCoT, dans les locaux de l'EP SCoT ainsi que dans les locaux des EPCI concernés, à savoir au siège de Bièvre-Isère Communauté (Saint Jean de Bournay) et au siège de Grenoble-Alpes Métropole. Des permanences seront également organisées par la Commissaire enquêteur dans les sièges des deux EPCI.

A l'issue de cette enquête publique, la Commissaire enquêteur rendra son rapport qui sera soumis aux membres du Comité syndical. Il sera ensuite proposé d'approuver cette modification dans le courant du mois de Juin 2018.

**- Suites contentieux UR-FRAPNA Roybon**

**Philippe AUGER** indique que l'UR-FRAPNA a engagé un recours en appel contre le jugement rendu le 12 octobre 2017 au tribunal administratif.

**- Suites travaux co-voiturage**

A ce jour, l'ensemble des territoires a débattu sur le projet de charte. Il serait intéressant d'envisager la poursuite de la démarche par une information grand public des avancées des territoires pour mettre en œuvre cette charte.

### **- Projet de délibération convention de partenariat**

**Philippe AUGER** explique qu'il s'agit d'une demande de participation financière adressée à l'Agence Française de la Biodiversité (ex ONEMA) afin d'aider à l'organisation des travaux et des conférences prévus en 2018 concernant les thématiques GEMAPI et gestion des eaux pluviales.

Le président remercie les participants et clôt la séance en annonçant que le prochain bureau syndical se tiendra le **jeudi 26 avril 2018 à 12h** (lieu à définir)